

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24160456

le.

Tribunal de l'Entreprise de Liège
Division Verviers

31 OCT. 2024

Greffier

Le greffier

N° d'entreprise : **0798 479 650**

Nom

(en entier) : **RAKMANI SUNRISE**
(en abrégé) :

Forme légale : **Société à risque limité**

Adresse complète du siège : **Rue Pisseroule, 284 à 4820 Dison**

Objet de l'acte : **Transmission de part sociale**

Le président, Monsieur RAKMANI !Betim, constate que l'assemblée est réunie et que l'ensemble du capital est représenté et qu'en conséquence, il n'est pas nécessaire de justifier d'une quelconque convocation.

A l'unanimité, l'assemblée marque son accord sur le transfert des parts sociales :

- 5 parts de Monsieur SADA Keler vers Monsieur RAKMANI Betim.
- 5 parts de Monsieur ZIU Pellumb vers Monsieur Rakmani Betim

L'assemblée admet par conséquent :

- L'augmentation de 10 parts pour Monsieur RAKMANI Betim pour un total de 75 parts sur 100
- Diminution de 5 parts de Monsieur SADA keler pour un total de 0 part sur 100
- Diminution de 5 parts de Monsieur ZIU Pellumb pour un total de 0 part sur 100
- Statu quo de 25 parts de Monsieur ZAMBUTO Adriano pour un total de 25 parts sur 100.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10h00 après lecture du présent procès-verbal, tous les associés sont invités à signer.

Fait à Dison, le 24 septembre 2024, en quatre exemplaires

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)